



20, rue du Comte de Flandre  
20, Graaf van Vlaanderenstraat  
Bruxelles - 1080 - Brussel  
Tél: 02/412.37.51  
E-mail :  
molenbeek@molenbeek.irisnet.be  
[www.molenbeek.be](http://www.molenbeek.be)  
Service/Dienst : SECRETARIAT  
Réf/Ref : 8533  
Annexes/Bijlagen : /

Monsieur Michaël Vossaert  
Conseiller communal  
rue de la Sonatine 91  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 10 novembre 2016.

**Objet: votre question écrite du 29 septembre 2016 relative aux primes communales pour les mono-proprétaires.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse à votre question écrite du 29 septembre 2016 relative aux primes communales pour les mono-proprétaires.

Un agent de niveau C est affecté pendant 6 mois au traitement de la demande de la prime. Le coût estimé pour ce travail durant cette période est de 22.000 €.

Une permanence est prévue, le service des taxes est ouvert au public tous les jours. Le formulaire à compléter est très simple : noms, prénoms, adresses, numéros de comptes bancaires.

Concernant le nombre de logements concernés, Molenbeek comptait au 01/01/2014 37.661 logements (Source : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie). Il s'agit des dernières données disponibles. Parmi ceux-ci, au 30/09/2013, 403 logements étaient loués via une AIS (Source : Observatoire des loyers de la Région bruxelloise 2013). Parmi l'ensemble des logements, 37,79%, soit  $(37,79\% \times 37.661) = 14.232$  logements sont occupés par leurs propriétaires (Source : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie). Parmi l'ensemble des logements en Région de Bruxelles-Capitale, 75% sont détenus par des multipropriétaires. (Source : CHARLES, J., Structure de la propriété immobilière résidentielle à Bruxelles. Etat des lieux et perspectives pour une meilleure adéquation entre structure de la propriété et politique du logement, 2007). On peut donc estimer avec prudence que 20% des logements occupés à Molenbeek par leurs propriétaires sont occupés en fait par des multi-proprétaires. On remarquera qu'il s'agit d'une estimation prudente, dans le sens où selon cette étude IGEAT, on apprend que, si on s'en tient à cette proportion de 75% régionale pour l'appliquer dans les mêmes proportions à Molenbeek, seuls 25% des logements seraient éligibles, soit  $(25\% \times 37.661) = 9.415$  logements. En considérant seulement 20% de multi-proprétaires, on atteint un nombre de 11.986 logements. En additionnant ce nombre de 11.986 logements occupés par leurs mono-proprétaires aux 403 logements loués aux AIS, on atteint 12.389 logements.

Au niveau de la campagne d'informations, le nombre de demandes atteste que le citoyen molenbeekois est bien informé de cette prime; à titre d'exemple durant la journée du 4 novembre, 1.100 demandes ont été introduites par mails et par courriers, à cela il faut ajouter les demandes déposées sur place ce même jour.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire communal,



Jacques DE WINNE.

La Bourgmestre,



Françoise SCHEPMANS.

**De :** VOSSAERT Michaël

**Envoyé :** jeudi 29 septembre 2016 01:14

**Objet :** Prime communale pour les mono-proprétaires : question écrite

**Question écrite : Prime communale pour les mono-proprétaires**

Le 27 mai 2015, l'augmentation des centimes additionnels communaux au précompte immobilier a été adoptée par le Conseil communal .

Comme mesures d'accompagnement, le collège a prévu l'octroi d'une prime pour les mono-proprétaires.

Dans ce cadre, pourriez-vous préciser :

- Combien de membres du personnel communal (équivalent temps plein) sont affectés actuellement au traitement de la demande de prime ? Quel est le coût salarial ?
- Une permanence publique est-elle prévue notamment pour les citoyens qui éprouvent des difficultés à remplir les formulaires.
- Quel est le nombre de mono-proprétaires dans notre commune à ce jour ?
- Quels sont les moyens de communication utilisés par la commune pour informer les citoyens de leurs possibilités de bénéficier de ladite prime ? Quel coût représente cette campagne d'information ? Quel est l'agenda fixé pour cette campagne d'information ?

D'avance , je vous remercie pour vos réponses.

Vossaert Michaël  
Conseiller communal Défi

